

DECISION N°022/D/IN/DG/DGA/SC/BMBC/2026 DU 13 OCTOBRE 2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE NORMALE N°26/016/AONO/IN/CIPM-SC/BMBC DU 07/08/2026 RELATIF À LA FOURNITURE DES PAPIERS EN RAMES À L'IMPRIMERIE NATIONALE DU CAMEROUN-AGENCE REGIONALE SU SUD-OUEST (BUEA).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

- Maître d'Ouvrage -

Vu Le décret n°500/2023 du 08 novembre 2023 réorganisant l'Imprimerie Nationale

Vu La Résolution N°04/IN/CA de la 46^{ème} Session Extraordinaire du Conseil d'Administration du 17 avril 2024, fixant les Directives de Gestion des Marchés Publics à l'Imprimerie Nationale

Vu Les Directives de Gestion des Marchés Publics de l'Imprimerie Nationale du 17 avril 2024 ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure normale N°26/016/AONO/IN/CIPM-SC/BMBC du 07/08/2026 relatif à la fourniture des papiers en rames à l'Imprimerie Nationale du Cameroun-Agence Régionale du Sud-Ouest (Buéa) ;

Vu Le rapport de la Sous-commission d'Analyse des Offres du 04 septembre 2026 ;

Vu Le procès-verbal de restitution des travaux de la Sous-commission d'Analyse des Offres n°00142111 à 00142114 du 07 octobre 2026.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La fourniture des papiers en rames à l'Imprimerie Nationale du Cameroun-Agence Régionale du Sud-Ouest (Buéa), objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure normale N°26/016/AONO/IN/CIPM-SC/BMBC du 07/08/2026, est attribuée à l'Entreprise **WORLD WIDE COM SARL** BP : 15 340 Yaoundé Tel : 620 71 39 14, aux conditions suivantes :

LOT N°	MONTANT FCFA HTVA	MONTANT FCFA TTC	DELAI D'EXECUTION
Lot unique	Trente-un millions cinq cent soixante-douze mille (31 572 000)	Trente-sept millions six cent quarante-neuf mille six cent dix (37 649 610)	Trente (30) jours

ARTICLE 2 : L'Entreprise **WORLD WIDE COM SARL** BP : 15 340 Yaoundé Tel : 620 71 39 14, devra prendre l'attache du Bureau des Marchés et des Bons de Commande de l'Imprimerie Nationale pour la préparation du projet de Lettre-commande.

ARTICLE 3 : La présente décision qui vaut notification de l'attribution de la lettre-commande à l'Entreprise **WORLD WIDE COM SARL** BP : 15 340 Yaoundé, est établie pour servir et valoir ce que de droit, et sera communiquée partout où besoin sera.

Copie :

- Conseil d'Administration
- ARMP.

} ATCR



Oyono Bika
Pierre Nolasque